

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

BUDGET COMMUNAL

Le budget 2019 a été présenté le 03/04/2019 au conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'exercice 2019 se caractérise par une stabilité des prévisions en matière de fonctionnement et un programme de travaux en matière d'investissement ambitieux, orienté sur 3 projets et préparatoire de l'avenir.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 378 007,04 euros.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Vote)
002	Excédent de fonctionnement reporté	349 451,00		472 730,37	472 730,37	472 730,37
013	Atténuations de charges	4 700,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	Produits services, domaine et vente	89 256,00		36 900,00	36 900,00	36 900,00
73	Impôts et taxes	495 159,00		506 346,00	506 346,00	506 346,00
74	Dotations et participations	302 327,00		309 688,00	309 688,00	309 688,00

75	Autres produits de gestion courante	67 873,00		65 238,35	65 238,35	65 238,35
Total des recettes de gestion courante		1 308 766,00		1 398 902,72	1 398 902,72	1 398 902,72
76	Produits financiers	0,00		4,00	4,00	4,00
77	Produits exceptionnels	2 246,00		100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 311 012,00		1 399 006,72	1 399 006,72	1 399 006,72
042	Opération ordre transfert entre sections			5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opération ordre intérieur de la section					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL		1 311 012,00	0,00	1 404 006,72	1 404 006,72	1 404 006,72

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent xxxxxxxx euros. Elles sont impactées par un retard de facturation de 2018, à solder sur l'exercice 2019.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+vote)
011	Charges à caractère général	263 697,00		294 250,00	294 250,00	294 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	365 510,00		438 450,00	438 450,00	438 450,00
014	Atténuations de produits	32 400,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	232 382,00		187 391,14	187 391,14	187 391,14
Total des dépenses de gestion courante		893 989,00		958 091,14	958 091,14	958 091,14
66	Charges financières	29 174,00		15 588,23	15 588,23	15 588,23
67	Charges exceptionnelles	1 100,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues	50 400,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		974 653,00		992 679,37	992 679,37	992 679,37
023	Virement à la section d'investissement	333 279,00		403 956,63	403 956,63	403 956,63
042	Opération ordre transfert entre sections	3 070,00		7 370,72	7 370,72	7 370,72
043	Opération ordre intérieur de la section					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		336 349,00		411 327,35	411 327,35	411 327,35
TOTAL		1 311 012,00		1 404 006,72	1 404 006,72	1 404 006,72

La fiscalité et les taux des impôts locaux pour 2019 (inchangés depuis 2013)

- Taxe d'habitation : 14,27%
- Taxe foncière sur le bâti : 14,80%
- Taxe foncière sur le non bâti : 87,98%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 441 539,00€ (427 730,00€ en 2018).

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Cha p.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles			61 000,00	61 000,00	61 000,00
204	Subvention d'équipement versées					
21	Immobilisation corporelles			117 735,18	117 735,18	117 735,18
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisation en cours			195 000,00	195 000,00	195 000,00
	Opération d'équipement	1 125 200,00	72 343,15	743 873,60	743 873,60	816 216,75
	Total des dépenses d'équipement	1 125 200,00	72 343,15	1 117 608,78	1 117 608,78	1 189 951,93
10	Dotations, Fds divers et réserves			15 000,00	15 000,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	193 586,00		64 221,57	64 221,57	64 221,57
18	Compte de liaison : affectation					
26	Participation et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	1 500,00				
020	Dépenses imprévues	35 146,00				
	Total des dépenses financières	230 232,00		79 221,57	79 221,57	79 221,57
45.	Total des opé. Pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 355 432,00	72 343,15	1 196 830,75	1 196 830,35	1 269 173,50
040	Op. ordre transfert entre sections			5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	16 424,00		7 339,13	7 339,13	7 339,13
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 424,00		12 339,13	12 339,13	12 339,13
	TOTAL	1 371 856,00	72 343,15	1 209 169,48	1 209 169,48	1 281 512,63
	D001 – Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	102 346,00		6 331,73	6 331,73	6 331,73
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 474 202,00	72 343,15	1 215 501,21	1 215 501,21	1 287 844,36

Les principaux investissements budgétés pour 2019 :

- Aménagement de la « Maison de Santé »
- Aménagement d'un nouveau préau à l'école publique
- Extension de la salle polyvalente (rangements)

- en recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Cha p.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	175 258,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00				
204	Subventions d'équipement versées	0,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00				
23	Immobilisations en cours	0,00				
	Opération d'équipement	466 981,00	20 726,00	479 000,00	479 000,00	499 726,00
Total des recettes d'équipement		642 239,00	20 726,00	479 000,00	479 000,00	499 726,00
10	Dotations, Fds divers et réserves	40 892,00		44 851,00	44 851,00	44 851,00
106 8	Excédents de fonctionnement capitalisés	171 646,00		57 948,88	57 948,88	57 948,88
138	Autres subventions non transférées					
165	Dépôts et cautionnement reçus					
18	Compte de liaison					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	266 652,00		266 652,00	266 652,00	266 652,00
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		479 190,00		369 451,88	369 451,88	369 451,88
45.	Total des opé. Pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		946 171,00	20 726,00	848 451,88	848 451,88	869 177,88
021	Virement de la section de fonctionnement	333 279,00		403 956,63	403 956,63	403 956,63
040	Op. ordre transfert entre sections	3 070,00		7 370,72	7 370,72	7 370,72
041	Opérations patrimoniales	16 424,00		7 339,13	7 339,13	7 339,13
Total des dépenses d'ordre d'investissement		352 773,00		418 666,48	418 666,48	418 666,48
TOTAL		1 474 202,00	20 726,00	1 267 118,36	1 267 118,36	1 287 844,36
R001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 474 202,00	20 726,00	1 267 118,36	1 267 118,36	1 287 844,36

Les principales recettes attendues :

- La réalisation d'un emprunt pour les travaux de la « Maison de Santé » – 300 000,00€.
- La réalisation d'un emprunt pour les travaux de chemisage du réseau pluvial – 100 000,00€

Etat de la dette

L'encours au 31/12/2018 pour le budget général est de 433 852,00€.

Le ratio d'endettement s'établit à 2,39 années pour un seuil d'alerte estimé à 10 années.

Principaux ratios

La capacité d'autofinancement (CAF) brute gagne 104% en 2018 soit +92 574,00€. Elle couvre plus de 5 fois le remboursement du capital de la dette. La CAF nette est à 174 897,00€ en 2018 et finance 50% des investissements de l'exercice.

BUDGET LOTISSEMENT LASSALLE

En section de fonctionnement, la principale recette est la vente du dernier lot (40 885,35€). Cette vente permettra la clôture du budget à la fin de cet exercice.

De ce fait, la principale dépense de fonctionnement est le versement de l'excédent budgétaire au budget principal (48 238,35€).

En section d'investissement, le budget annexe procédera au remboursement de l'avance de trésorerie concédé par le budget principal (266 652,45€). La recette principale reste l'excédent antérieur reporté (265 705,42€).